Financement 100 euros par trimestre pour chaque groupe local □□

Chaque groupe local (GL) peut bénéficier d’un crédit de 100 euros par trimestre octroyé par le Groupe de Support Thématique Finances □□

Chaque GL est libre de faire ce qu’il veut de ce crédit de 100 € □□ sans autorisation préalable ni justification, **mais ne pas oublier de conserver les factures ou reçus qui vous seront demandés pour le remboursement !**

NB1 : C'est à la personne qui a fait la dépense de faire la demande de remboursement (pas le compte du GL).

NB2: Merci de mettre le nom du GL dans le titre de la dépense.

Pour le demander :

- Aller à P'tits-frais pour groupes locaux
- Et suivre les consignes de "Se faire rembourser une dépense"

  S’il vous reste des doutes n’hésitez pas à poser vos questions dans le canal Questions-au-groupe-finances□□

⚠ Le montant ne doit pas dépasser les 100 €. Le remboursement par trimestre ne sera que de 100 €.
Si ça dépasse les 100 €, il faut passer une facture sur le trimestre suivant.

Créé 2024-03-28 17:19:43 CET par marib
Mis à jour 2026-10-29 20:57:33 CET par rozo